

Le 5 mars 2019, le Conseil Municipal a été convoqué pour le lundi 11 mars 2019 à 18 heures 30.

☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺

Le 11 mars 2019, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Françoise BOTTI, Maire.

Tous les conseillers en exercice étaient présents à l'exception de M. Georges CHAVANELLE qui a donné pouvoir à M. Patrick PISSON, M. Philippe COMMERÇON qui a donné pouvoir à M. Bernard PUGEAUT, M. Pierre GARGUET qui a donné pouvoir à Mme Françoise BOTTI, M. Christian PERRAUD qui a donné pouvoir à M. Éric GIROUX, Mme Christine ÉGRAZ qui a donné pouvoir à Serge TARDY, et M. Serge MAITRE absent jusqu'à la délibération n° 07-19.

Secrétaire de séance : Mme Véronique CHARLOT.

☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺

Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal de la réunion du 21 janvier 2019.

**DÉLIBÉRATION N° 06-19 : AMÉNAGEMENT DE MAÇONNERIE AUX ABORDS DE LA MAIRIE - CHOIX DE L'ENTREPRISE**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune a lancé une consultation afin de choisir une entreprise qui sera chargée de l'exécution des travaux d'aménagement de maçonnerie aux abords de la Mairie.

Monsieur JOMAIN présente au Conseil Municipal les différentes offres des entreprises ayant répondu pour ces travaux, pour les montants HT :

- BRAGIGAND 71960 PRISSE : 20 732,25 €  
+ variante 10 271,00 €
- SARL MAURICE FAVRE 71960 PRISSE : 22 457,68 €  
+ variante 11 998,00 €

Le Maire propose aux membres du Conseil de retenir l'entreprise BRAGIGAND pour les travaux d'aménagement de maçonnerie aux abords de la Mairie et sollicite l'autorisation de signature du marché.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

ACCEPTÉ l'offre de l'entreprise BRAGIGAND pour la réalisation des travaux, pour le montant total HT des travaux de 20 732,25 € (vingt mil sept cent trente deux euros vingt cinq cents),

DONNE tout pouvoir à Madame le Maire pour signer toutes pièces relatives au dossier et à son financement,

DIT que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2019.

**DÉLIBÉRATION N° 07-19 : REMBOURSEMENT D'UN PIVOT DE LA PAROI DE DOUCHE RÉGLÉ PAR LES LOCATAIRES**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les locataires du logement situé au « 24 Chemin de la Griotte » ont fait l'avance pour l'achat d'un pivot pour la paroi de la douche du logement.

La facture de cette pièce s'élève à 86,52 € TTC.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de rembourser cet achat par mandat administratif.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

DÉCIDE de rembourser la somme de 86,52 € par virement aux locataires du logement.

**SYDESL - DISSIMULATION BT IMPASSE DES CHARMES**

M. JOMAIN présente le dossier des enfouissements de réseaux réalisés sur la Commune les vingt dernières années, à l'appui d'un plan.

Il rappelle au Conseil Municipal le déroulement du dossier d'enfouissement des réseaux sur le secteur des Charmes. Un devis estimatif a été réalisé par le SYDESL pour les travaux d'enfouissement des réseaux électricité, télécom et éclairage public.

Le chiffrage du SYDESL porte sur l'enfouissement des réseaux « Impasse des Charmes », des problèmes techniques ne permettant pas d'envisager les travaux « Chemin des Charmes ». Des travaux de voirie se feront à la suite des travaux d'enfouissement.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à la poursuite de ce projet pour permettre au SYDESL de réaliser l'étude définitive et de proposer un planning des travaux.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **SECUNDO**

Madame le Maire et M. JOMAIN informent le Conseil Municipal que le bureau d'études SECUNDO a présenté les phases 1 (Collecte des données) et 2 (Mesures et quantification des Eaux Claires Parasites) du Schéma Directeur d'Assainissement, lors de la réunion du 4 mars dernier.

La prochaine réunion a été fixée le 13 mai 2019. La phase 3 (Définition d'un programme de travaux) sera présentée par SECUNDO. Le Conseil Municipal devra se prononcer sur ce programme et le choix des priorités.

### **MBA : Rapport d'activités 2017**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le rapport d'activités 2017 de Mâconnais Beaujolais Agglomération est consultable en Mairie.

### **Fleurissement**

La commune s'est vue décerner le samedi 2 février, par l'agence de développement touristique de Saône et Loire et le label Villes et villages fleuris, dans la catégorie 501 à 1000 habitants, le 4<sup>ème</sup> prix du concours pour l'année 2018.

L'école de CHEVAGNY a été récompensée par un 1<sup>er</sup> prix des petits jardiniers (projet jardin).

### **École**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que Madame GIBERT, Inspectrice de l'Education Nationale, est venue le 7 mars participer à une commission « Avenir de l'Ecole ». Un point a été fait sur les effectifs des prochaines rentrées scolaires qui laissent envisager sereinement les deux prochaines rentrées.

### **OPAC**

Madame le Maire donne lecture d'un courrier de l'OPAC concernant la possible mise en vente des pavillons locatifs situés aux Rochettes.

Le Conseil Municipal donne un avis défavorable à cette vente, il souhaite le maintien des logements locatifs, comme dans le projet à l'origine de ces constructions. Un courrier sera envoyé à l'OPAC dans ce sens.

### **Budgets 2019**

Mme TANGUY, Chef de Poste à la Trésorerie de LA ROCHE VINEUSE, viendra en mairie le lundi 25 mars 2019 à 9 heures.

La commission des finances se réunira le lundi 25 mars à 18h30 pour faire le point sur les budgets 2019 assainissement et commune, et définir les priorités des travaux à inscrire aux budgets 2019.

### **Infos :**

- Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a rencontré un représentant de Groupama afin de faire le point sur les contrats d'assurance. Une proposition sur le contrat VILLASUR permet à la Commune d'économiser 838 euros.

- Madame le Maire fait un point sur les différents travaux réalisés par les agents communaux : nettoyage et débroussaillage du bassin des Rochettes - création d'une entrée de parking, à la salle des fêtes - débroussaillage du terrain de l'atelier communal.
- La cérémonie du 19 mars aura lieu au monument aux morts, à 9 heures.
- Une permanence pour les inscriptions sur la liste électorale aura lieu le samedi 30 mars, de 10 heures à 12 heures. Les élections européennes se dérouleront le 26 mai.
- La marche des Biquettes organisée par le comité de fleurissement aura lieu le 7 avril.

**La prochaine réunion est prévue le lundi 8 avril 2019 à 18 h 30.**